



Droit de refuser de recevoir une personne de sa famille

Par **glarinette**, le **19/10/2010** à **16:32**

Bonjour,
Ma grande-tante Alzheimer habite chez sa soeur (ma grand-mère). Je suis le tuteur à la personne de ma grande-tante et ma cousine la tutrice aux biens.
Ma cousine a des relations très conflictuels avec moi ainsi qu'avec ma grand-mère sont et cela est épuisant pour ma grand-mère.
Ma grand-mère souhaite donc demander à ma cousine de ne plus l'appeler au téléphone et voire changer son numéro et si elle veut des nouvelles de ma grande-tante de voir avec moi qui suis le tuteur.
A t-elle le droit de refuser ses coups de téléphone ?
Et a t-elle le droit de refuser qu'elle vienne chez elle comme elle le désire.
Je me pose la question et ne voudrais pas qu'elle fasse n'importe quoi vu que ma cousine est la tutrice aux biens.
Je vous remercie vivement pour ce renseignement.
Cordialement.

Par **mimi493**, le **19/10/2010** à **19:00**

Difficile d'interdire au tuteur d'une personne de venir dans le domicile de la personne dont elle est responsable, ni de pouvoir l'appeler.
Voir ça avec le juge des tutelles